



COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Octobre 2015

Soixante-deuxième session
Koweït, 5-8 octobre 2015

RÉUNION TECHNIQUE

L'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (ETS) : UN INSTRUMENT
POUR LA PRISE DE DÉCISION SUR DES BASES FACTUELLES
EN MATIÈRE DE SANTÉ

Objectifs de la réunion :

Les objectifs de cette session sont d'informer les États Membres sur les points suivants :

- La résolution WHA67.23 « Évaluation des technologies et des interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle », qui invite instamment les États Membres à envisager l'évaluation indépendante des technologies et interventions sanitaires à l'appui de la couverture sanitaire universelle, en vue d'étayer les décisions de politique générale, y compris la fixation des priorités, la sélection, la gestion du système d'achat et d'approvisionnement et l'utilisation des technologies et/ou des interventions sanitaires » ;
- L'ETS est un instrument important pour prendre les bonnes décisions dans le cadre d'un budget de santé donné pour un système national de santé dans tout pays ;
- Les étapes à suivre par les États Membres pour réussir à élaborer un programme d'ETS dans le contexte particulier d'un pays ;
- Les enseignements tirés des expériences nationales, régionales et mondiales qui peuvent mener à l'adoption effective de l'évaluation des technologies de la santé dans tous les contextes ;
- Les structures d'ETS qui ont garanti la transparence des approches politiques, augmentant la redevabilité du ministère de la santé et de ses décisions vis-à-vis de la population, notamment celles concernant les nouvelles technologies et celles qui sont coûteuses.

Contexte

L'évaluation des technologies de la santé¹ est devenue un instrument important pour éclairer la prise de décision par les ministères de la santé. Il s'agit d'une approche relativement nouvelle qui inclut des évaluations du rapport cout-efficacité et coût-bénéfice dans le processus de prise de décision afin de faciliter des décisions rationnelles en matière d'achat et d'investissement pour les technologies de la santé dans le cadre d'un budget donné. Elle contribue à la réduction des gaspillages et des inefficacités qui résultent d'investissements inappropriés dans la technologie de la santé. Elle contribue par ailleurs à la prestation de services de santé de qualité. L'évaluation des technologies de la santé est un instrument non seulement pour les pays développés mais aussi pour les pays en développement qui s'efforcent de réaliser la couverture sanitaire universelle.

¹ L'évaluation des technologies de la santé est un processus de prise de décision multidisciplinaire qui utilise l'information sur les questions médicales (cliniques), sociales, économiques, organisationnelles et éthiques liées à l'utilisation d'une technologie de la santé (tels les médicaments, les vaccins, les produits biologiques, les dispositifs médicaux et les interventions cliniques) de manière systématique, transparente, impartiale et fiable. Elle vise à étayer la formulation de politiques sanitaires sûres et efficaces qui soient orientées sur le patient et cherchent à optimiser au mieux les ressources et à améliorer les résultats sanitaires pour les patients.

Des actions de la part de l'OMS et d'autres parties prenantes sont nécessaires pour fournir un appui aux réseaux régionaux et aux initiatives nationales en matière de partage d'informations et d'échange de données d'expérience en vue d'intégrer l'ETS dans les processus de prise de décision.

L'OMS peut fournir des orientations sur la mise en œuvre des programmes nationaux d'ETS et apporter son appui au renforcement des capacités pour le recours aux méthodologies et aux approches de l'ETS qui contribueront au renforcement des systèmes de santé et aux progrès sur la voie de la couverture sanitaire universelle.

L'expérience montre que plus les ressources disponibles pour les investissements dans les technologies de la santé sont limitées dans les pays à revenu faible et intermédiaire, plus la nécessité de programmes d'ETS est importante pour faciliter la prise de décision rationnelle sur les investissements, établir des priorités pour les besoins sur la base des éléments d'information disponibles, et estimer le rapport coût-efficacité/rentabilité et l'utilité des technologies coûteuses, nouvelles et émergentes.

La session devrait montrer aux États Membres :

- la nécessité de mettre en place ou de renforcer un programme d'ETS – en fonction des moyens, des capacités et des besoins de tout pays – qui sera intégré en tant qu'instrument permettant d'éclairer la prise de décision ;
- la nécessité de disposer de différentes sources d'information pouvant être fournies par les membres des réseaux d'ETS, et d'une assistance qui peut être requise pour le renforcement des capacités, et de trouver et d'analyser les informations, à l'appui d'un processus de prise de décision transparent ;
- les obstacles associés à l'introduction d'un programme d'ETS dans les systèmes de santé nationaux existants et la manière de les surmonter ;
- les expériences nationales couronnées de succès et celles moins réussies qui peuvent guider les États Membres dans la mise en route de programmes d'ETS dans leurs propres contextes locaux.

Résultats escomptés

- Une compréhension plus large des États Membres en ce qui concerne l'importance de l'ETS dans la gouvernance et la prise de décision dans les systèmes de santé nationaux ;
- L'approbation de l'ETS en tant que nouvel instrument intégré pour l'évaluation systématique des technologies de la santé nouvelles et émergentes et ;
- Une plus grande sensibilisation à la nécessité d'un engagement politique et financier afin de mettre en place des programmes ou des initiatives d'ETS.

La session vise également à fournir des contributions pour les prochaines étapes de la mise en place d'initiatives nationales qui pourront être intégrées dans des cadres de transparence et de redevabilité nationaux ainsi que pour la mise sur pied de réseaux régionaux d'ETS, et la participation à ces réseaux, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.